

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AEROPORT
INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE**

COMITE SYNDICAL DU 26 NOVEMBRE 2024

Convocations adressées le 20 novembre 2024

Nombre de délégués titulaires en exercice : 9
Nombre de délégués présents : 4 titulaires – 2 suppléants
Nombre de délégués votants : 6

Membres présents :

Monsieur Bruno FENET, Monsieur Christophe BOULANGER, Monsieur Emmanuel DUMENIL,
Monsieur Philippe FOURNIÉ, Madame Betsabée HAAS, Madame Cécile CHEVILLARD,

Membres excusés :

Madame Nathalie SAVATON (Suppléée par Monsieur Emmanuel DUMENIL), Madame Cathy SAVOUREY (Suppléée par Monsieur Christophe BOULANGER), Monsieur Thibault COULON, Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Monsieur Patrick MICHAUD (a donné pouvoir à Monsieur Bruno FENET), Monsieur Etienne MARTEGOUTTE (a donné pouvoir à Madame Cécile CHEVILLARD).

Membres suppléants présents non votants:

0

Pouvoirs :

2

**CS241126-01 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 15
OCTOBRE 2024**

Monsieur Bruno FENET, Président, donne lecture du rapport suivant :

Le précédent comité syndical du SMADAIT s'est déroulé le 15 octobre à 16h30.

Lors de cette séance, le comité syndical a :

- Approuvé le procès-verbal du comité syndical du 18 juin 2024 ;
- Pris acte des décisions du Président dans le cadre de sa délégation (L.5211 du CGCT);
- Pris acte du rapport d'activité 2023 du délégataire ;
- Approuvé l'avenant n°1 à la convention de DSP;
- Pris acte du rapport d'activité 2023 du SMADAIT
- Approuvé les redevances domaniales 2025 du SMADAIT;
- Approuvé les tarifs de stationnement 2025 du SMADAIT ;
- Décidé de souscrire à un contrat d'emprunt pour le financement du projet de monétisation du parking de l'aéroport ;
- Désigné la personne responsable de l'accès aux documents administratifs (PRADA) au sein du SMADAIT.

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide

- **D'adopter** le procès-verbal du comité syndical du 15 octobre 2024, tel que présenté en annexe.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité